

Liberté Égalité Fraternité



Paris, le 29/02/2024

COMMUNIQUE DE PRESSE



2 ANS DE MON ESPACE SANTÉ :

LE CARNET DE SANTÉ NUMÉRIQUE DÉJÀ ACTIVÉ PAR 11 MILLIONS DE FRANÇAIS A FRANCHI UN CAP AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ET DES PATIENTS

Mon espace santé s'inscrit désormais de manière pérenne dans le quotidien des Français comme carnet de santé sécurisé pour retrouver et partager facilement leurs documents et informations de santé

- Plus de 95% des assurés sociaux disposent aujourd'hui de Mon espace santé pour prendre en main leur santé.
- Lancé début 2022, le service fête aujourd'hui ces 2 ans, avec plus de 11M de Français qui ont activé leur profil dont 450 000 premières connexions au cours du seul mois de janvier 2024. Le service est de plus en plus utilisé, plus de 300 000 personnes qui se connectant chaque semaine à Mon espace santé et plus de 40% revenant sur l'application d'un mois sur l'autre.
- Près d'un tiers des utilisateurs ont rempli leur profil médical qui peut être partagé à leurs professionnels de santé. Au total, les assurés ont déjà ajouté par eux-mêmes 14.5M de documents (principalement des certificats médicaux, des copies de leur profil médical et des résultats d'examen) pour les stocker de façon sécurisée.
- Les utilisateurs de Mon espace santé sont enfin pleinement satisfaits de ce service : 91% des français ayant activé leur compte Mon espace santé déclarent qu'ils pourraient le recommander à leurs proches. En parallèle, l'application est notée plus de 4.6/5 sur les stores Apple et Google.

Grâce au Ségur numérique, 1 document de santé sur 2 est désormais directement envoyé vers le dossier médical de Mon espace santé du patient par les professionnels de santé. A l'issue de la vague 1 du Ségur numérique dans le secteur sanitaire, une large majorité d'établissements et de professionnels de santé sont équipés de logiciels leur permettant d'envoyer de manière simple et systématique les documents de santé clés dans les dossiers médicaux de Mon espace santé. Ces mises à jour logicielles « Ségur » ont ainsi bénéficié à plus de 50.000 médecins libéraux, à environ 2.000 établissements de santé représentant plus de 80% de l'activité hospitalière du pays, aux deux tiers des laboratoires de biologie médicale de ville, à plus de 7 sites de radiologie de ville sur 10, et à plus de 90% des officines.

Dans le secteur médico-social, ce sont près de 21.000 établissements au total qui ont souscrit aux mises à jour Ségur, soit une structure médico-sociale sur deux.

Cette réussite se traduit en usages concrets :

- En janvier 2024, ce sont ainsi plus de 45.000 médecins de ville qui ont envoyé des documents vers Mon espace santé, et au total plus de 22M de documents envoyés, dont 8,5 M de comptes-rendus d'analyses de biologie médicale, et 5,8 M de prescriptions de produits de santé.
- Au cours des douze derniers mois, plus de 3,3 M de volets de synthèse médicale (VSM) ont également été déposés par les médecins traitants, appuyant ainsi la coordination des soins notamment pour les patients en affection de longue durée.

A ce rythme, ce sont désormais 264 M de documents de santé qui alimentent annuellement Mon espace santé, soit plus d'un document de santé sur 2 !

 Les informations médicales disponibles dans Mon espace santé sont d'ores et déjà utilisées : les patients ont consulté plus de 21.5M de documents en 2 ans (dont 2 millions au cours du seul mois de janvier 2024). En parallèle, les professionnels de santé de ville commencent à consulter ces informations pour mieux prendre en charge leurs patients. Tous les mois, entre 100 000 et 200 000 dossiers médicaux sont consultés par les professionnels de santé, en attendant que la vague 2 du Ségur numérique viennent faciliter et généraliser ces pratiques de consultation de Mon espace santé dans chaque secteur du champ sanitaire. Au-delà du dossier médical de Mon espace santé, des évolutions sont apportées en continu pour améliorer l'expérience des utilisateurs et simplifier leurs parcours de soins :

- Les usagers peuvent envoyer de manière sécurisée leur ordonnance à la pharmacie de leur choix afin que leur dispensation soit préparée. Ils disposent également de leur carnet de vaccination mis à jour suite à une vaccination en pharmacie.
- Pour préparer l'arrivée de Mon bilan prévention, les assurés peuvent d'ores et déjà compléter leur auto-questionnaire aux différents âges clés de la vie (18/25 ans, 45 /50 ans, 60/65 ans et 70/75 ans), afin de faciliter l'échange avec leurs professionnels de santé.
- Mon espace santé évolue de manière continue pour simplifier l'activation et la connexion au service tout en maintenant un niveau de sécurité très élevé.
- Mon espace santé servira de plus en plus dans les parcours de prévention notamment avec :
 - L'ouverture à venir de l'agenda santé pour bénéficier de rappels des rendez-vous clés de suivi de la santé des enfants, des rendez-vous de dépistage (vaccination, bucco-dentaire, etc.) ou du suivi de grossesse.
 - Des messages de prévention personnalisés en fonction des informations disponibles dans Mon espace santé pour informer les usagers et les inciter à agir.
 - O L'arrivée de Mon bilan prévention qui permet d'ores et déjà aux assurés de compléter leur auto-questionnaire.
- Pour Catherine Vautrin, Ministre du Travail, des Solidarités et de la Santé, « Le travail réalisé par l'ensemble des acteurs publics et privés a permis de mettre enfin à la disposition des Français un carnet de santé numérique ! »
- Pour Thomas Fatôme, directeur général de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie, qui assure le pilotage national du déploiement de Mon Espace santé, « Deux ans après le lancement de Mon Espace santé, nous pouvons tous mesurer le chemin parcouru, fruit d'une mobilisation très forte de l'ensemble des acteurs. Aujourd'hui, tous les indicateurs progressent et plus de 11 millions de Français ont activé leur espace santé, tandis que près de 10 millions de documents de santé y sont versés chaque mois. Mon Espace Santé aura également un rôle-clé à jouer en matière de prévention, que nous souhaitons déployer dans les prochains mois pour accompagner les assurés dans la réalisation des examens de prévention ».

Hela Ghariani, coresponsable du numérique en santé au Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités (DNS), qui coordonne la mise en œuvre de la feuille de route du numérique en santé « Ensemble, nous avons fait avancer le numérique en santé comme jamais. Les premiers résultats présentés aujourd'hui découlent de la mobilisation collective des acteurs de santé, des industriels du secteur, des associations de patients et des pouvoirs publics. Nous avons encore de beaux challenges devant nous pour permettre à tous les citoyens d'avoir la main sur leurs données de santé et aux professionnels de santé d'accéder simplement aux informations utiles au soin. »

A propos de la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam)

Etablissement public national à caractère administratif, sous la double tutelle du ministère de Solidarités et de la Santé (chargé de la Sécurité sociale) et du ministère de l'Action et des Comptes publics, la Caisse nationale de l'Assurance Maladie (Cnam) gère, au niveau national, les branches Maladie et Accidents du travail / Maladies professionnelles du régime général de Sécurité sociale. Avec plus de 2 200 salariés, elle constitue la tête de pont opérationnelle du régime d'assurance maladie obligatoire en France. Elle pilote, coordonne, conseille et appuie l'action des organismes locaux qui composent son réseau (CPAM, DRSM, Ugecam, Carsat, CGSS...). Elle mène les négociations avec les professionnels de santé au sein de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam). Elle concourt ainsi, par les actions de gestion du risque ou les services en santé qu'elle met en œuvre, à l'efficience du système de soins et au respect de l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie (Ondam). Elle participe également à la déclinaison des politiques publiques en matière de prévention et informe chaque année ses assurés pour les aider à devenir acteurs de leur santé.

A propos de la Délégation au Numérique en Santé

La Délégation au Numérique en Santé (DNS) assure le pilotage de la feuille de route du numérique en santé et de l'ensemble des chantiers de transformation du numérique en santé avec ses partenaires. La DNS est directement rattachée à la ministre du travail, de la santé et des solidarités. Elle assure un pilotage resserré de l'Agence du Numérique en Santé.

Contact presse

DNS : Marion Février : marion.fevrier@sante.gouv.fr / 06 08 77 61 02

Assurance Maladie :

Clara Goutaudier : clara.goutaudier@assurance-maladie.fr / 01 72 60 15 62

presse.cnam@assurance-maladie.fr

Suivez notre actualité sur X !